



Ville de Moudon
Greffe municipal
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
021 905 88 88
greffe@moudon.ch

Schémas de traitement

- **postulat**
- **motion**
- **projet de règlement**
- **interpellation**
- **question simple/vœu**

TRAITEMENT D'UN POSTULAT

POSTULAT

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Rapport

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

MOTION

Forme de l'initiative
proposition rédigée en termes généraux

Soutien nécessaire
majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
projet de décision/étude ou contre-projet

Résultat possible
débat au Conseil et vote

PROJET DE RÈGLEMENT / DÉCISION

Forme de l'initiative
Proposition entièrement rédigée

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Projet de règlement

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

INTERPELLATION

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
5 membres au minimum

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Résolution

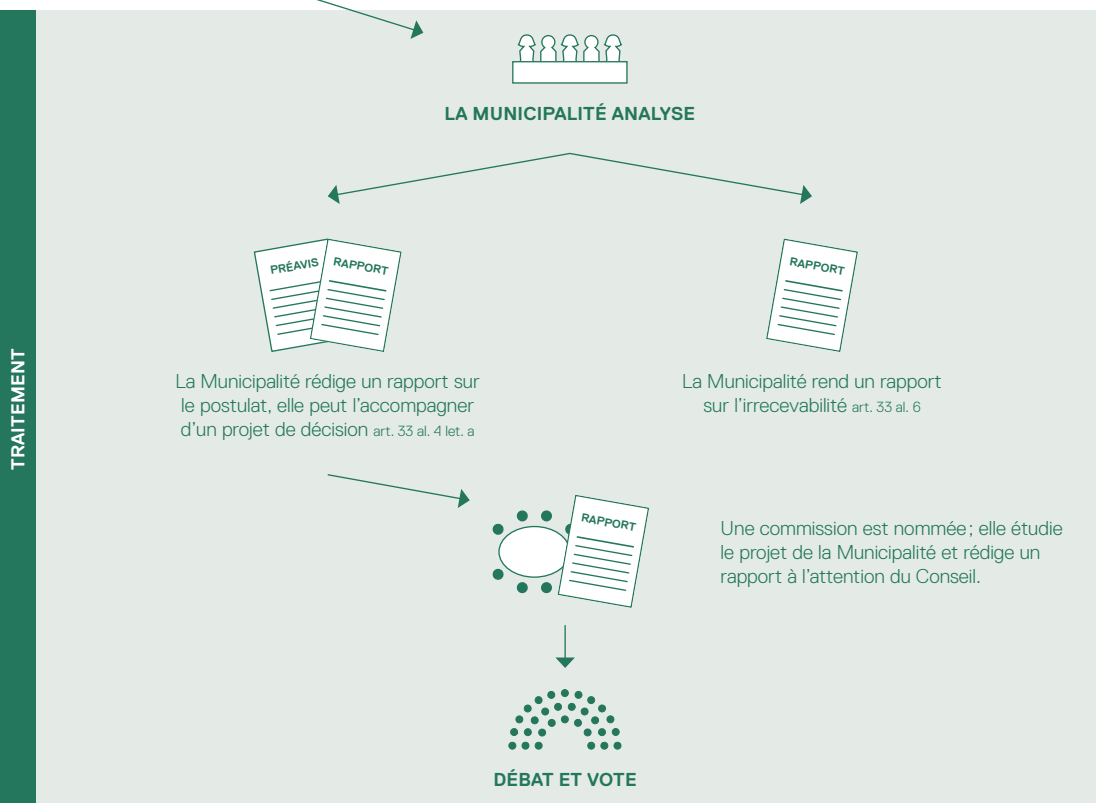
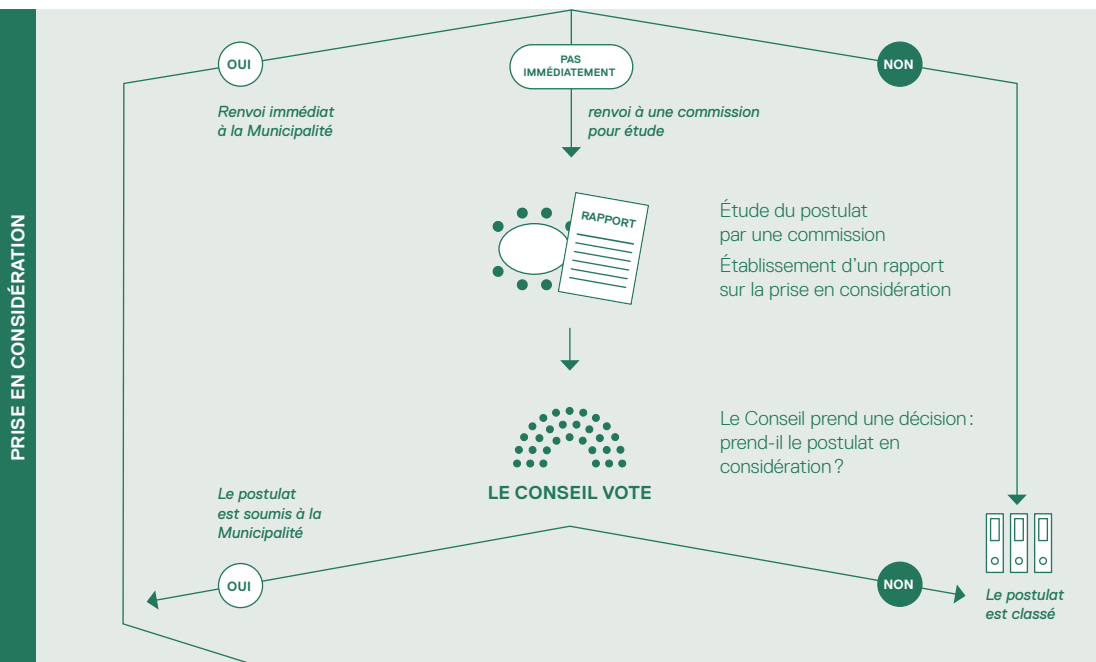
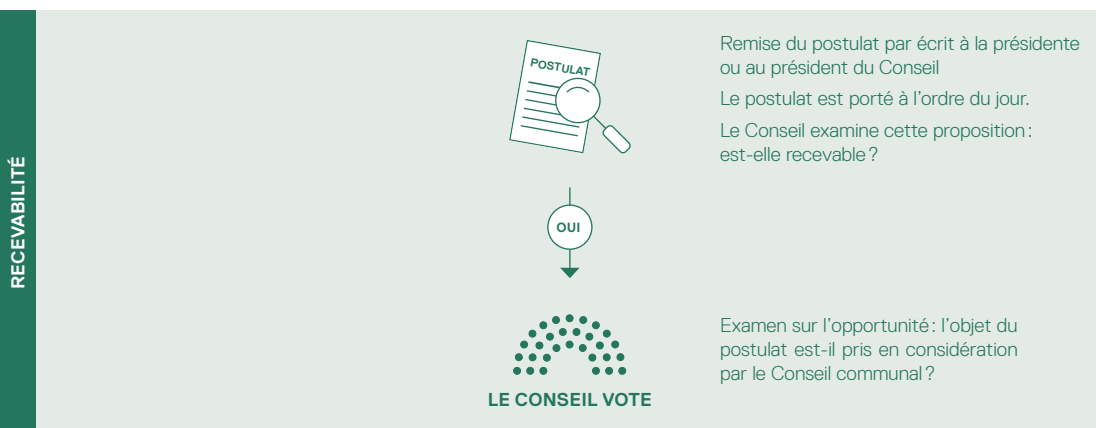
QUESTION/SIMPLE VŒU

Forme de l'initiative
Exprimé oralement

Soutien nécessaire
Aucun

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Aucun



TRAITEMENT D'UNE MOTION

POSTULAT

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Rapport

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

MOTION

Forme de l'initiative
proposition rédigée en termes généraux

Soutien nécessaire
majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
projet de décision/étude ou contre-projet

Résultat possible
débat au Conseil et vote

PROJET DE RÈGLEMENT / DÉCISION

Forme de l'initiative
Proposition entièrement rédigée

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Projet de règlement

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

INTERPELLATION

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
5 membres au minimum

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Résolution

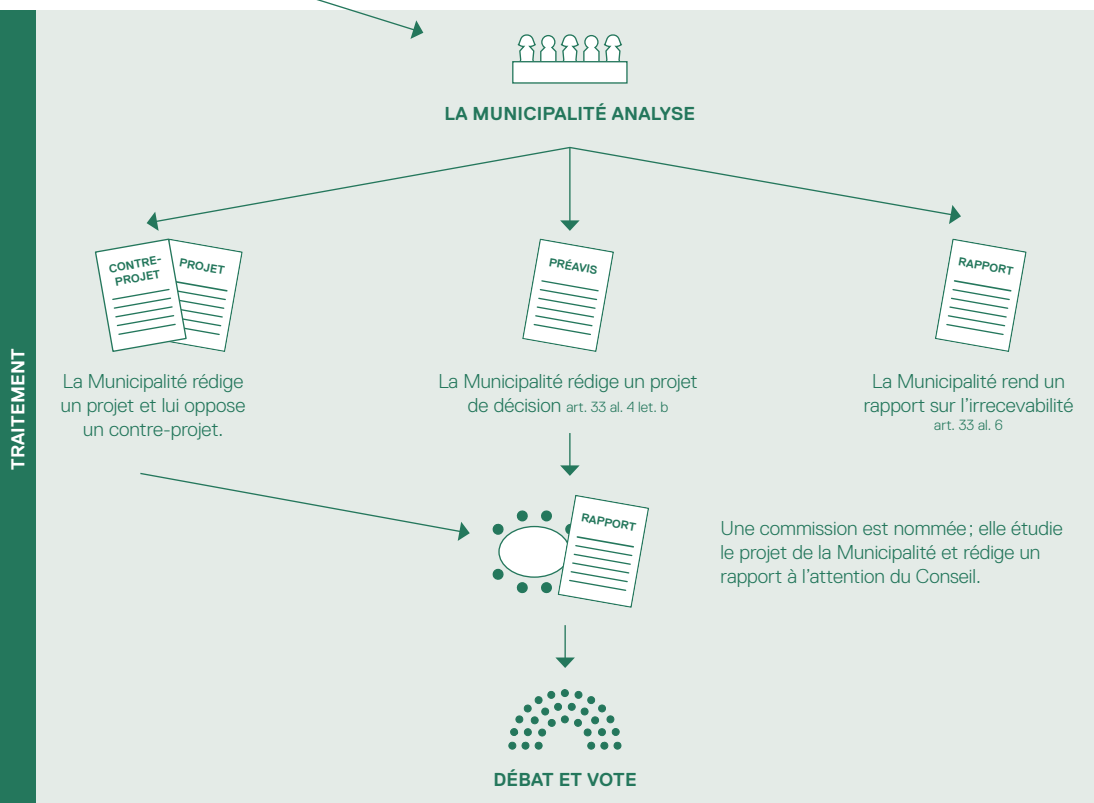
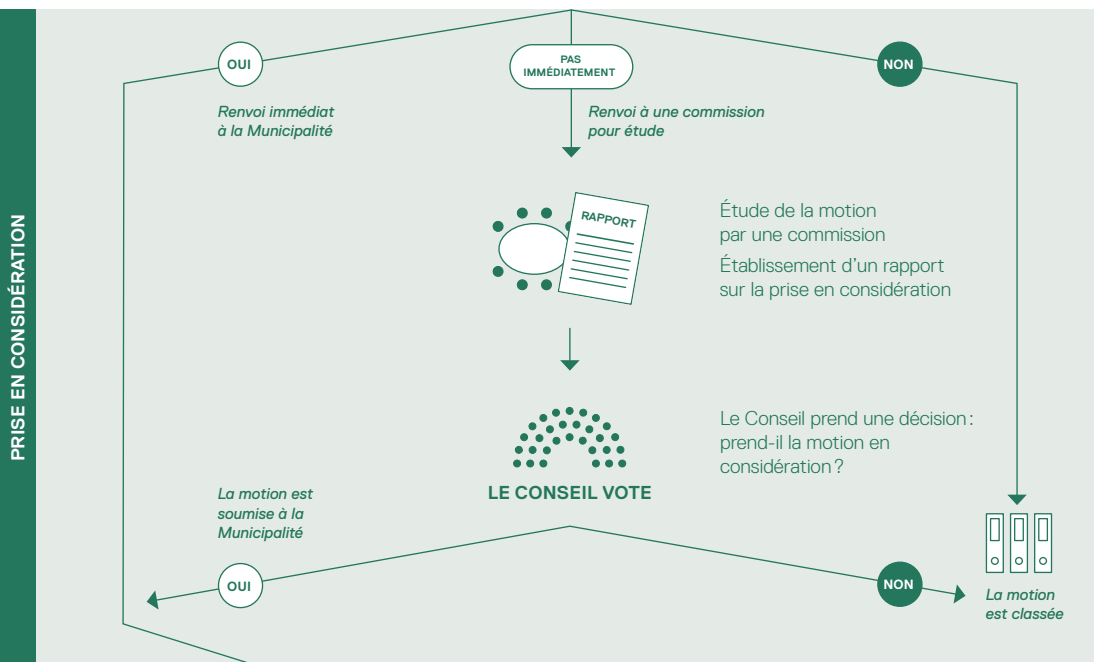
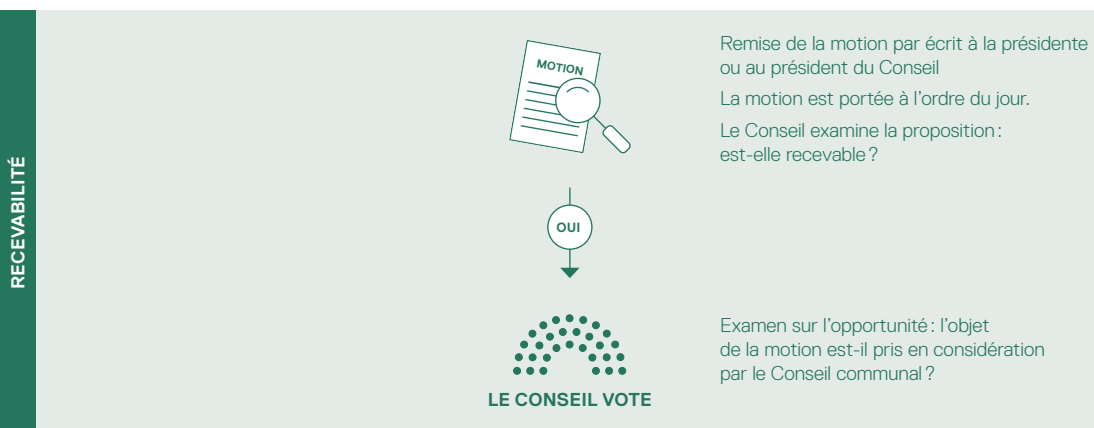
QUESTION/SIMPLE VŒU

Forme de l'initiative
Exprimé oralement

Soutien nécessaire
Aucun

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Aucun



TRAITEMENT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

POSTULAT

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Rapport

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

MOTION

Forme de l'initiative
proposition rédigée en termes généraux

Soutien nécessaire
majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
projet de décision/étude ou contre-projet

Résultat possible
débat au Conseil et vote

PROJET DE RÈGLEMENT / DÉCISION

Forme de l'initiative
Proposition entièrement rédigée

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Projet de règlement

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

INTERPELLATION

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
5 membres au minimum

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Résolution

QUESTION/SIMPLE VŒU

Forme de l'initiative
Exprimé oralement

Soutien nécessaire
Aucun

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Aucun

RECEVABILITÉ



Remise du projet de règlement par écrit à la présidente ou au président du Conseil
Le projet de règlement est porté à l'ordre du jour.
Le Conseil examine cette proposition : est-elle recevable ?



Examen sur l'opportunité : l'objet du projet de règlement est-il pris en considération par le Conseil communal ?

PRISE EN CONSIDÉRATION



Renvoi immédiat à la Municipalité



Renvoi à une commission pour étude



Étude du projet de règlement par une commission
Établissement d'un rapport sur la prise en considération



Le Conseil prend une décision : prend-il le projet de règlement en considération ?



Le projet de règlement est soumis à la Municipalité



Le projet de règlement est classé

TRAITEMENT

LA MUNICIPALITÉ ANALYSE



La Municipalité rédige un projet et lui oppose un contre-projet.



La Municipalité rédige un projet de règlement art. 33 al. 4 let. b



La Municipalité rend un rapport sur l'irrecevabilité art. 33 al. 6



Une commission est nommée ; elle étudie le projet de la Municipalité et rédige un rapport à l'attention du Conseil.



TRAITEMENT D'UNE INTERPELLATION

POSTULAT

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Rapport

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

MOTION

Forme de l'initiative
proposition rédigée
en termes généraux

Soutien nécessaire
majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
projet de décision/étude
ou contre-projet

Résultat possible
débat au Conseil et vote

PROJET DE RÈGLEMENT / DÉCISION

Forme de l'initiative
Proposition entièrement rédigée

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Projet de règlement

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

INTERPELLATION

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
5 membres au minimum

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Résolution

QUESTION/SIMPLE VŒU

Forme de l'initiative
Exprimé oralement

Soutien nécessaire
Aucun

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Aucun

RECEVABILITÉ



Remise de l'interpellation par écrit à la présidente ou au président du conseil art. 34 LC
L'interpellation est portée à l'ordre du jour.



5 MEMBRES ?

L'interpellation est-elle appuyée par cinq membres au moins ?

OUI

NON



L'interpellation est classée

PRISE EN CONSIDÉRATION



LE CONSEIL DISCUTE

L'interpellation est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.



LA MUNICIPALITÉ RÉPOND

La Municipalité répond immédiatement ou dans la prochaine séance.



LE CONSEIL DISCUTE ET VOTE

La réponse est mise en discussion.
Le conseil souhaite-t-il adopter une résolution ?

TRAITEMENT

OUI



La résolution est adoptée, elle ne doit pas contenir d'injonction.

NON



Passage au point suivant de L'ordre du jour

TRAITEMENT D'UNE QUESTION SIMPLE/VŒU

POSTULAT

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Rapport

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

MOTION

Forme de l'initiative
proposition rédigée
en termes généraux

Soutien nécessaire
majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
projet de décision/étude
ou contre-projet

Résultat possible
débat au Conseil et vote

PROJET DE RÈGLEMENT / DÉCISION

Forme de l'initiative
Proposition entièrement rédigée

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Projet de règlement

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

INTERPELLATION

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
5 membres au minimum

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Résolution

QUESTION/SIMPLE VŒU

Forme de l'initiative
Exprimé oralement

Soutien nécessaire
Aucun

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Aucun

RECEVABILITÉ



La présidente ou le président du conseil ouvre le point de l'ordre du jour relatif aux questions et interventions diverses.



La conseillère ou le conseiller exprime oralement (ou par écrit), sa question ou son vœu.

TRAITEMENT



LA MUNICIPALITÉ RÉPOND

La Municipalité y répond immédiatement ou lors de la séance suivante.



LE CONSEIL DISCUTE

La réponse est mise en discussion. Il n'y a pas de vote ni de résolution.



Passage au point suivant de l'ordre du jour